Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260320-23_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2026

Délibération n° 23/2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le seize mars deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann.

Représentée : Mme LE JORT Marion (pouvoir à Mme MONFORT Marie-Christine)

Mme BOTTARELLI Laëtitia a été désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12 relatifs à l'élection du maire et de ses adjoints,

Vu la délibération n°22/2026 portant sur l'élection de M. Éric Jean en tant que maire de Langonnet ;

M. le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Langonnet étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

M. Le Maire rappelle également qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 4 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions :

- d'approuver la création de quatre (4) postes d'adjoints au maire.

Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE LANGONNET R.F.